

RESUME DE LA PRESENTE DEMANDE

Le dossier ici présenté (acronyme PER-DOTEX) a été établi conformément aux Codes Minier et de l'Environnement. Il comprend :

- Une demande concernant l'attribution d'un permis de recherche d'un gîte géothermique à basse enthalpie (température inférieure à 150°C), objectif Dogger (Jurassique moyen), dans l'emprise d'un périmètre couvrant tout ou partie des communes de Villepinte, Tremblay-en-France et Sevran.
- Une demande d'ouverture de travaux de forage/complétion d'un doublet géothermique de forage urbain, comprenant la réalisation de deux puits au Dogger, à trajectoires déviées, respectivement un ouvrage producteur et un ouvrage injecteur (re)injectant dans le réservoir source les eaux géothermiques refroidies après échange de chaleur.

L'emplacement du doublet est localisé sur la commune de Villepinte, dans un quadrilatère délimité par les avenues Georges Clémenceau, Charles De Gaulle et l'allée Louis Bréguet.

Ces demandes sont déposées par la société GEOPICTA, filiale de COFELY Réseaux (Groupe GDF-Suez, 13/05/2013), Maître d'Ouvrage, attributaire d'une Délégation de Service Public (DSP), conclue pour une durée de 30 ans avec la Municipalité de Villepinte.

La démarche traduit la volonté des acteurs de la DSP de procéder à une géothermisation rapide du réseau de chaleur, résumée dans le tableau ci-après, qui aboutira à terme à une production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire, ECS) ciblée à 100 GWh_{th} après mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) réduisant l'appoint gaz naturel (GN) à moins de 25% et les émissions de CO₂ de 7500 tonnes.